

BURKINA FASO

Unité - Progrès - Justice

ASSEMBLEE NATIONALE

IV^e REPUBLIQUE

VII^E LEGISLATURE

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE L'ANNEE 2016

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PLENIERE
DU VENDREDI 27 MAI 2016**

Président de séance :

Monsieur Salifou DIALLO

Président de l'Assemblée nationale

Secrétaires de séance :

▪ **Monsieur Salifo TIEMTORE**

Premier secrétaire parlementaire

▪ **Monsieur Maxime KONE**

Deuxième secrétaire parlementaire

Ordre du jour :

- question orale sans débat du député Zilma François BACYE, adressée au Ministre des Finances, de l'économie et du développement sur le Millenium Challenge Corporation (MCC).
- question orale sans débat du député Désiré TRAORE, adressée au Ministre de l'Environnement, de l'économie verte et des changements climatiques sur la gestion des sachets plastiques.
- question orale sans débat du député Alexandre SANKARA, adressée au Premier ministre sur l'état d'avancement des dossiers de crimes économiques et de sang.

L'Assemblée nationale s'est réunie en séance plénière, le vendredi 27 mai 2016, sous la présidence de monsieur Salifou DIALLO, Président de l'Assemblée nationale, assisté au présidium de messieurs Salifo TIEMTORE et Maxime KONE, respectivement premier et deuxième secrétaires parlementaires, assurant les fonctions de secrétaires de séance.

Le gouvernement était représenté par :

- Madame Hadizatou Rosine COULIBALY/SORI, Ministre de l'Economie, des finances et du développement;
- Monsieur Bessolé René BAGORO, Ministre de la Justice, des droits humains et de la promotion civique;
- Monsieur Sommanogo KOUTOU, Ministre des Ressources animales et halieutiques.

Ils étaient assistés de leurs collaborateurs.

Le Président de l'Assemblée nationale fait son entrée dans l'hémicycle. Le public se met debout pour l'accueillir, tandis qu'il gagne le fauteuil présidentiel.

- Il est 16 heures -

Le Président

Honorables députés, la séance est ouverte.

Monsieur le secrétaire parlementaire, veuillez donner la liste nominale des députés.

M. Maxime KONE

Deuxième secrétaire parlementaire

Bonsoir à tous.

Je vois, Excellence monsieur le Président, qu'il y a une liste de députés de la COMFIB et de la CODECC qui sont en mission.

Excellence monsieur le Président, après l'appel nominal des députés, nous enregistrons :

- **48 présents,**
- **54 absents excusés,**
- **25 députés non excusés,**
- **24 procurations,**
- **72 votants.**

Le Président

Merci, Monsieur le secrétaire parlementaire.

L'Assemblée nationale est toujours en nombre pour délibérer et pour régler son ordre du jour.

Je constate que les députés ont déserté l'Assemblée ; les municipales sont terminées et on ne sait pas pourquoi ils ne sont pas là.

CONGO, où sont passés les députés du CDP ? Vous êtes le seul ce soir, ou bien ?

M. Issiaka CONGO

Ils sont en mission avec la COMFIB.

Le Président

Les missions à l'intérieur ou à l'extérieur du pays ?

M. Issiaka CONGO

A l'intérieur du pays.

Le Président

Ah bon ! Mais vous n'avez pas de maires à élire, donc vous ne devez pas perdre le temps.

M. Issiaka CONGO

C'est vous-mêmes qui avez signé l'ordre de mission.

Le Président

Ah bon ! Je ne me souviens pas.

Mesdames et messieurs les députés sont informés que le gouvernement a fait parvenir à l'Assemblée douze réponses aux questions des députés, conformément aux dispositions de l'article 142, alinéa 3 de notre règlement.

Ce sont :

- les réponses du ministre du Commerce aux questions des députés Baoui NAMA et Boukary BARRY relatives respectivement :
 - aux évacuations du coton graine et au paiement des recettes aux producteurs ;
 - à l'importation d'appareils électroménagers d'occasion.
- la réponse du ministre de l'Economie, des finances et du développement, à la question du député Alexandre SANKARA relative à l'audit de la gestion de la transition ;
- la réponse du ministre des Ressources animales et halieutiques à la question du député Désiré TRAORE relative aux difficultés rencontrées par les producteurs de coton ;
- les réponses du ministre de la Fonction publique aux questions des députés Alphonse K. NOMBRE et Alexandre SANKARA portant respectivement sur la violation de la réglementation des marchés publics par le gouvernement de la Transition et sur l'incidence financière du relèvement du statut des agents contractuels de l'État ;
- les réponses du ministre de l'Energie, des mines et des carrières aux questions des députés Ahmed Aziz DIALLO et Olo Ferdinand SOME portant respectivement sur :
 - l'état des fournitures en énergie de neuf CHR au Burkina Faso,
 - les taux d'avancement du projet d'interconnexion.
- les réponses du ministre de l'Éducation nationale et de l'alphabétisation aux questions des députés Léonce ZAGRE, Halidou SANFO, Moussa ZERBO et Baoui NAMA portant respectivement sur :
 - le sort réservé aux jeunes recrues après trois années de contrat ;
 - le point relatif aux réalisations du Programme spécial d'urgence de la transition (PSUT), notamment sur le volet résolutions du problème des écoles sous paillotes ;
 - les conséquences des autorisations d'ouverture d'écoles de formations des enseignants du primaire ;
 - les chantiers abandonnés depuis 2014 concernant les constructions de classes d'écoles primaires.

Pour cet après-midi, nous avons quatre réponses programmées, mais on me fait dire que le Ministre de la Santé étant absent, nous n'allons avoir droit seulement, qu'à trois réponses des ministres.

La première question de cet après-midi est relative à la question du député BACYE Zilma François. Est-ce qu'il est là ?

M. Maxime KONE

Représentant du député BACYE Zilma François

Il n'est pas là et me charge de lire sa question.

Le Président

Il pose une question et il disparaît ? Il a été informé !

M. Maxime KONE

Représentant du député BACYE Zilma François

Il est en mission à Kaya.

Le Président

Une mission du parlement ?

M. Maxime KONE

Représentant du député BACYE Zilma François

Oui, une mission du parlement, de la CODECC et ils sont en train de rentrer.

Le Président

D'accord.

La deuxième question orale sans débat est celle du député GNOUMOU Dissan Boureima et était adressée au Ministre de la Santé. Et comme je l'ai dit, le Ministre de la Santé est absent.

Je voudrais faire observer au gouvernement, que quand un ministre est absent, le parlement doit être saisi 48 heures avant et ce n'est que cet après-midi qu'on nous a signifié l'absence du Ministre de la Santé.

La courtoisie entre les institutions recommande que nous soyons saisis à temps. Veuillez transmettre au Premier ministre cette observation.

La première question est donc adressée au ministre des finances, de l'économie et du développement. -Je reprends-

La deuxième question de cet après-midi est adressée au Ministre de l'Environnement, de l'économie verte et des changements climatiques.

Enfin, la quatrième question est adressée au Premier ministre lui-même ou à son représentant.

Donc, nous allons débiter la séance par la première question du député BACYE Zilma François adressée au ministère des finances, de l'économie et du développement.

Et nous allons demander au député qui a hérité de la question de nous donner lecture de la question avant que le gouvernement ne puisse y apporter la réponse. Vous avez la parole.

M. Maxime KONE

Représentant du député BACYE Zilma François

Merci monsieur le Président.

Monsieur le ministre, en juillet 2008, le gouvernement du Burkina Faso signait avec le gouvernement américain un accord de subvention non remboursable d'un montant de 220 milliards de francs CFA.

Ce vaste programme dont l'objectif était de lutter contre la pauvreté par la croissance économique, a été exécuté sur une période de 5 ans avec un succès inégalé de 100% de taux d'exécution financière et 98,7% de taux d'exécution physique. Le Compact a été reconnu par les Américains comme l'un des meilleurs Compacts financés par le Millenium Challenge Corporation (MCC). C'est pourquoi le gouvernement devait bénéficier d'un deuxième Compact à condition de respecter les engagements pris lors de la clôture du programme en novembre 2014.

Quel bilan peut-on dresser des engagements pris par le gouvernement depuis la clôture du programme en novembre 2014 ?

Quel est le devenir de l'Agence du partenariat pour le développement qui a souffert en 2015 par manque de financement de la part du budget de l'Etat ?

Quelles sont les mesures, à court terme, que le gouvernement entend prendre pour l'avènement d'un deuxième Compact d'ici à décembre 2016.

Quelles sont les perspectives sur le financement d'un deuxième programme du MCC au Burkina Faso ?

Je vous remercie.

Le Président

Bien.

Madame et messieurs les membres du gouvernement, voici donc la question à vous adresser et nous allons inviter madame le Ministre des finances à y répondre.

Vous avez la parole.

Mme Hadizatou Rosine COULIBALY/SORI

Ministre de l'Economie, des finances et du développement

Honorable Président de l'Assemblée nationale,

Honorables représentants du peuple,

Chers collègues membres du gouvernement ;

Je suis honorée aujourd'hui de représenter le gouvernement pour répondre à la question de l'honorable député BACYE Zilma François.

Pour nous, c'est une question très importante compte tenu effectivement des sommes en jeu et de ce que cela a permis de réaliser dans le Compact précédent.

Je vais répondre directement aux questions et s'il y a d'autres éléments, je pourrais les apporter éventuellement.

Pour ce qui est de la question du bilan qui peut être dressé, on peut dire que le bilan est globalement satisfaisant, l'honorable député l'a rappelé tout à l'heure.

En effet, malgré les difficultés financières, le gouvernement s'efforce de mettre à la disposition de l'agence APD, les ressources nécessaires pour lui permettre de mener des actions tendant à relever le défi de la pérennisation des acquis du Compact.

Des rappels ont été faits aux différents ministères, parce que vous savez que c'est un programme qui concernait plusieurs ministères, c'est un programme multisectoriel, donc des rappels ont été faits sur les engagements du gouvernement imputables aux différents départements ministériels, afin que les dispositions soient prises pour les honorer.

Au total, les engagements sont au nombre de 34 et concernent 8 ministères.

J'ai un peu récapitulé le tableau des différents engagements, des activités qui ont été réalisées, des activités restantes et en marge aussi bien sur les structures concernées. Je vais verser cela au dossier ici, pour que l'honorable député puisse en prendre connaissance.

S'agissant du devenir de l'agence, qui a beaucoup souffert en 2015 par manque de financement de la part du budget de l'Etat, je voudrais dire que le gouvernement s'est engagé, conformément aux directives du Millenium Challenge Corporation (MCC), à pérenniser les acquis du premier Compact.

C'est ainsi qu'il a été créé l'agence APD pour d'une part, assurer la pérennisation des acquis du premier Compact, ainsi que l'achèvement des travaux résiduels et d'autre part, apporter l'assistance technique nécessaire au gouvernement pour l'obtention et la formulation d'un second Compact.

Pour faire face au problème de financement que l'APD-Burkina a connu en 2014, dans le cadre de la loi de finances rectificative, gestion 2016, il y a une ouverture de quatre milliards cinq cent millions (4 500 000 000) F CFA qui a été faite au profit de l'APD pour l'apurement des arriérés entrant dans le cadre du Compact.

Cette ouverture qui porte à quatre milliards huit cent vingt-six millions cinq cent quatre-vingt-dix mille (4 826 590 000) la dotation accordée à l'APD-Burkina au titre de la gestion 2016 traduit la volonté affichée par le gouvernement de Son Excellence Monsieur Roch Marc Christian KABORE, d'honorer les engagements vis-à-vis du peuple américain dans la cadre de la pérennisation des acquis du Compact.

Je voudrais dire qu'au niveau du Premier ministre, il y a un cadre de concertation présidé par le Premier ministre lui-même qui fait le suivi des engagements que le Burkina a eu à prendre afin de nous assurer effectivement que nous préparons les bases pour pouvoir bénéficier d'un autre Compact.

La troisième question concerne les mesures à court terme que le gouvernement entend prendre pour l'avènement d'un deuxième Compact d'ici à décembre 2016.

Dès la prise de fonction du Premier ministre, Paul Kaba THIEBA, il y a un point d'honneur qui a été mis pour l'obtention du deuxième Compact. Et c'est ainsi que, de concert avec l'APD-Burkina, un état des lieux a été fait pour essayer

de corriger les obstacles et ce diagnostic a permis d'élaborer un plan d'actions prioritaire comme je l'ai dit dont le but est l'obtention par notre pays d'un second Compact.

Je voudrais rappeler quelques axes de ce plan d'actions rapidement :

- l'opérationnalisation de l'APD-Burkina et la rendre fonctionnelle et visible, parce qu'il y avait un problème de ressources pour faire fonctionner la structure ;
- la consolidation des réalisations en matière de réformes et de renforcement des capacités conduite par le Projet de développement agricole du MCA-Burkina Faso ;
- la consolidation des réalisations en matière de réformes foncières et le renforcement des capacités par le Projet « sécurisation foncière » du MCA ;
- l'achèvement des travaux du Projet désenclavement, direction des opérations du MCA et la consolidation des différentes infrastructures qui avaient été réalisées ;
- le renseignement des indicateurs post-Compact de suivi-évaluation ;
- et le suivi des évaluations post-Compact des réalisations. Et ceci est un aspect important, parce qu'on s'était rendu compte qu'il n'y avait pas suffisamment d'indicateurs pour documenter et montrer effectivement que les résultats étaient atteints.

Le financement et la mise en œuvre de ce plan d'actions prioritaire ont nécessité une mise à jour du budget de l'APD-Burkina, l'implication de tous les départements concernés par les engagements du gouvernement vis-à-vis du MCC.

C'est ainsi que le Premier ministre a instruit fermement tous les départements ministériels concernés afin que tout soit mis en place à bonne date, pour que notre pays puisse bénéficier d'un autre financement.

D'ailleurs, à la veille de l'élaboration du Plan national de développement économique et social, vous comprendrez, honorables, que le Burkina Faso, je veux dire le gouvernement, est très concerné par la mobilisation de ressources complémentaires et nous pensons que le MCC est effectivement une porte que nous pourrions essayer d'ouvrir.

Concernant la question des perspectives sur le financement d'un deuxième Compact ; les perspectives sur le financement sont donc tributaires des performances réalisées par notre pays et c'est pour cela qu'un plan d'actions a été élaboré et que nous essayons de le mettre en œuvre.

Il convient de rappeler qu'un pays qui est candidat au second Compact, devra non seulement réunir les critères classiques d'éligibilité, mais surtout avoir réalisé une bonne performance aussi bien dans la mise en œuvre du premier Compact que dans celles des engagements souscrits par le gouvernement à la clôture dudit Compact.

Concernant le premier volet et selon les informations actuelles, notre pays a réalisé une performance fort remarquable dans la mise en œuvre du premier Compact et l'honorable député a déjà donné un certain nombre d'indicateurs.

Je voudrais dire que le taux global des engagements s'est établi à 99,26%, ce qui est donc presque à 100% pour un niveau de décaissement de 99,24%. Donc les performances sont vraiment très bonnes.

Quant au second volet concernant les différentes mesures d'accompagnement qui ont été prises par le gouvernement sur le plan financier au profit de l'APD-Burkina et des ministères chargés de la mise en œuvre des engagements, témoignent de la volonté du gouvernement pour apurer le passif des engagements.

Comme je l'ai dit, il y a une certaine somme, plus de 4 milliards qui ont été budgétisés, soit 4 milliards 500 exactement, qui ont été budgétisés dans la loi de finances rectificative pour que nous puissions répondre à ces impératifs.

Au vu des actions déjà entreprises et de l'intérêt affiché par le gouvernement du Premier ministre Paul Kaba THIEBA, pour la sélection du Burkina pour un second Compact, nous pensons en tout cas, sans risque de nous tromper, que nous sommes sur la bonne voie et nous allons essayer de travailler de concert avec tous les ministères concernés et avec bien sûr tous les acteurs afin que nous puissions effectivement accéder à un deuxième Compact.

Tel est honorables le contenu de la réponse que je voulais apporter à la question de l'honorable BACYE Zilma ; et s'il y avait d'autres questions éventuelles, je me tiens naturellement à votre disposition.

Je vous remercie honorables.

Le Président

Merci madame le ministre.

C'est une question orale sans débat, vous pouvez rejoindre votre place.

Nous passons à la deuxième question orale sans débat adressée cet après-midi au Ministre de l'Environnement, de l'économie verte et du changement climatique.

Le député Zilma est arrivé ?

M. Zilma François BACYE

Auteur de la 2^e question orale sans débat

Oui, je suis là.

Le Président

Ah c'est vous !

Vous êtes venu en retard et on a répondu après vous.

M. Zilma François BACYE

Auteur de la 2^e question orale sans débat

J'étais à Kaya pour la CODECC et j'ai même appelé un secrétaire parlementaire pour signaler mon absence, mais je suis arrivé au moment où on lisait la réponse.

Le Président

D'accord ! Etes-vous satisfait de la réponse du ministre ?

M. Zilma François BACYE

Auteur de la 2^e question orale sans débat

Oui, je suis satisfait des réponses apportées, par contre j'ai quelques préoccupations.

Mon inquiétude, c'est que nous sommes déjà presque à la fin du premier semestre de l'année 2016 et à ce niveau, je crois que même si le budget de l'APD a été accepté, il n'a pas été débloqué et nous sommes en saison pluvieuse.

Il faut conforter les engagements pris et surtout, je pense que mon inquiétude, c'est que nous sommes dans la troisième année où nous négocions un deuxième Compact et on ne l'a pas. Parce que simplement, durant la transition,

les engagements n'ont pas été respectés et je crois que 200 et quelques milliards de dons et subventions sans contrepartie, c'est quand même important.

Et je crois qu'il ne faut pas qu'on lésine là-dessus, parce qu'aujourd'hui, il n'y a pas eu encore de déblocage.

Donc, l'APD est là, ils ont un financement, mais rien n'a été débloqué.

Et c'est mon inquiétude parce que la saison des pluies est là, il y a des infrastructures comme les routes et d'autres choses à faire, mais réellement ils ne peuvent pas le faire si la saison s'installe. Il faudra payer les entreprises, mais comment les payer parce que simplement les travaux seront encore annulés complètement.

C'est cela mon inquiétude, mais comme c'est sans débat, vraiment j'ai des inquiétudes. J'ai des inquiétudes parce que des pays qui sont venus après nous et qui ont fini leur Compact ont leur deuxième Compact et au Burkina nous sommes en train de trainer pour quelques milliards contre 200 ou 300 milliards de francs.

Il s'agit là de mon inquiétude.

Merci beaucoup.

Le Président

Honorable député BAYICIE, c'est...

M. Zilma François BACYE

Auteur de la 2^e question orale sans débat

BACYE !

Le Président

BACYE ? C'est écrit BAYICIE dans le document, sinon je vous connais très bien...

(Le député SIRIMA lève la main pour intervenir)

Non, honorable député, vous n'avez pas la parole même si vous avez dirigé le Millenium Challenge et que vous êtes l'un des connaisseurs de ce dossier au Burkina ; l'Assemblée ne vous permet pas de répondre.

Je donne la parole au ministre des finances pour apporter un éclairage à celui qui a posé la question.

Vous avez la parole.

Mme Hadizatou Rosine COULIBALY/SORI

Ministre de l'Economie, des finances et du développement

Merci honorables.

Je crois que nous sommes totalement en phase car votre préoccupation est la nôtre.

Mais ce que je veux rappeler dans mon intervention, c'est que dans la loi de finances initiale, aucune ressource n'avait été sécurisée pour l'APD. Je crois qu'il faut reconnaître que le gouvernement, ayant mesuré l'importance des financements accordés par le MCC, a pris le soin, dans la loi de finances rectificative, de sécuriser 4 milliards et demi.

Je crois qu'il faut saluer cela et nous allons prendre les dispositions pour que les ressources puissent être débloquées.

Merci honorables.

Le Président

Bien. Honorable SIRIMA, vous n'avez pas la parole.

-Rires dans la salle-

Je vous vois vous exciter.

Madame le ministre, vous pouvez rejoindre votre place.

Je comprends l'excitation de l'honorable SIRIMA ; ayant dirigé le Millenium Challenge, vous avez des réponses, mais vous n'êtes pas autorisé, vous n'êtes pas membre du gouvernement. Donc, vous allez voir votre collègue en dehors de l'hémicycle pour un complément d'information.

Maintenant, je fais observer que le Compact n'est pas arrivé aussi, cela, il faut le dire, compte tenu du contexte juridico-politique du pays. Vous savez bien que l'une des conditions du Compact s'est de s'exercer dans un Etat de droit démocratique.

L'insurrection est passée par là, le coup d'Etat raté est passé par là et il a fallu attendre la mise en place des institutions démocratiques pour réactiver le processus. C'est une des remarques.

Pour la deuxième remarque, la saison des pluies n'a aucun lien direct avec le démarrage du Compact, parce qu'en fait les 4 milliards restants ne sont qu'une condition qu'on doit réunir pour déclencher à nouveau le processus et les travaux complémentaires qui restent seront exécutés dans les conditions prévues par la loi des marchés au Burkina et du Millenium Challenge.

Donc, la saison des pluies n'est pas un facteur bloquant, ce qui est bloquant par contre, c'est effectivement le déblocage des 4 milliards et ces 4 milliards ont été acceptés dans la loi de finances rectificative.

Maintenant, on demande au ministère des finances de prendre des mesures idoines pour que, la loi rectificative ayant été votée, les 4 milliards soient disponibles.

Je crois que vous avez de la trésorerie pour cela ; c'est notre inquiétude. Parce que l'inscription budgétaire à elle seule ne règle pas la question, il faut procéder à la manifestation concrète de notre volonté étatique de remplir toutes ces conditions.

Vous savez, les Américains sont rigoureux sur tout ce qui est écrit. Quand on dit que c'est noir, il faut que ce soit du noir.

Donc, remplissez toutes ces conditions pour qu'on puisse bénéficier d'un autre Compact beaucoup plus grand que le premier Compact qui s'est réalisé ici.

Je m'arrête sur cette question et je remercie le gouvernement tout en l'exhortant à débloquer les 4 milliards pour que les discussions pour le Compact suivant puissent au moins démarrer.

Bien.

La deuxième question orale de cet après-midi est adressée au Ministre de l'Environnement, de l'économie verte et du changement climatique ; c'est la question du député TRAORE Désiré.

Est-ce que le député TRAORE Désiré est là ?

M. Baoui NAMA

Représentant du député TRAORE Désiré

Non, il n'est pas là et je suis chargé de lire sa question.

Le Président

Donc, donnez lecture de sa question.

M. Baoui NAMA

Représentant du député TRAORE Désiré

Merci monsieur le Président.

Monsieur le ministre, nos villes et campagnes présentent un visage très hideux à cause des sachets plastiques, malgré l'existence d'une loi portant interdiction d'importation et de production de ces sachets.

Pouvez-vous faire à la représentation nationale, le bilan de l'effectivité de la mesure d'interdiction des sachets plastiques ?

Quels sont les principaux obstacles à la mise en œuvre de la loi portant interdiction de l'importation, la production et la commercialisation des sachets plastiques ?

Je vous remercie.

Le Président

Monsieur le ministre, vous avez la parole.

M. Sommanogo KOUTOU

Ministre des Ressources animales et halieutiques

Merci bien.

Excellence monsieur le Président,

Honorables députés,

Mesdames et messieurs,

Je voudrais ici traduire tout le plaisir qui est pour moi de me tenir devant vous pour répondre à cette question de l'honorable député monsieur Désiré TRAORE, question posée à mon homologue de l'environnement, de l'économie verte et du changement climatique, parce que je suis le Ministre des Ressources animales et halieutiques. J'assume son intérim parce qu'il est en mission.

Le Président

Parlez dans le micro.

M. Sommanogo KOUTOU

Ministre des Ressources animales et halieutiques

Mais avant de vous livrer cette réponse, je voudrais vous dire que c'est la toute première fois que je me tiens devant une telle Assemblée et je voudrais que vous me permettiez de vous féliciter pour votre brillante élection, même si cela remonte à longtemps en tant que représentants du peuple, notre vaillant peuple.

Je voudrais également, Excellence Monsieur le Président, vous féliciter vous, d'avoir été choisi par vos pairs pour diriger cette Assemblée et je constate que vous le faites avec grand succès.

Revenant à la question de l'honorable député qui a été rappelée tout à l'heure, je voudrais tout d'abord vous remercier et saluer votre auguste Assemblée pour l'occasion que vous avez donnée au gouvernement à travers cette question, de présenter la situation concernant l'effectivité de la mesure d'interdiction des emballages et sachets plastiques non biodégradables.

La préoccupation du parlement, je la trouve justifiée, c'est pourquoi je voudrais d'emblée souligner ici que c'est aussi une préoccupation du gouvernement et également remercier l'honorable député TRAORE pour l'intérêt qu'il porte à la protection de l'environnement.

Excellence Monsieur le Président,

Honorables députés.

Pour débarrasser notre pays des sachets plastiques qui envahissent et polluent l'environnement, l'Assemblée nationale, sur proposition du gouvernement a adopté le 20 mai 2014, la loi n°017-2014/AN portant interdiction de la production, de l'importation, de la commercialisation et de la distribution des emballages et sachets plastiques.

Un délai supplémentaire de six mois a été accordé à ceux qui détiennent des emballages plastiques pour s'y conformer avant l'entrée en vigueur de la loi, le 21 février 2015.

La mise en œuvre effective de cette loi nécessite des mesures complémentaires. Plus d'un an après son entrée en vigueur, quel bilan peut-on faire ?

Des mesures complémentaires comme je le disais ont effectivement été prises par le gouvernement dans le cadre de l'application effective de la loi 017.

Au titre de ces mesures, surtout législatives et règlementaires, nous pouvons citer :

- l'adoption du décret n°2015-798/PRES-TRANS/PM/MERH du 03 juillet 2015 portant contraventions et amendes administratives applicables en matière d'emballage et de sachets plastiques ;
- l'arrêté n°2015-0361/MERH/CAB du 27 février 2015, portant conditions d'utilisation, de récupération et d'élimination des emballages et sachets plastiques non biodégradables non interdits (particulièrement dans le domaine de la santé, de la sécurité et de la recherche) ;
- l'arrêté n°2015-037/MERH/CAB du 27 février 2015, portant procédure d'homologation des emballages et sachets plastiques biodégradables.

D'autres textes, honorables députés, ont été élaborés et sont en cours d'adoption. Je peux citer :

- l'avant-projet de loi portant taxe sur l'importation et la fabrication des matières plastiques non biodégradables ;
- l'arrêté conjoint portant liste des produits manufacturés conditionnés directement dans les emballages et sachets plastiques non biodégradables ;
- l'arrêté conjoint portant procédure d'autorisation spéciale de production, d'importation, de commercialisation ou de distribution des emballages et sachets plastiques non biodégradables.

AU TITRE DES MESURES FINANCIERES ET DES CAMPAGNES DE SENSIBILISATION ET DE COLLECTE

Dès l'adoption de la loi, une campagne médiatique et de sensibilisation a été organisée dans 12 régions sur les 13 au cours de l'année 2014.

Des opérations de collecte ont été également organisées sur l'ensemble du pays, ce qui a permis de collecter plus de 6000 tonnes de déchets plastiques en 2014.

Le gouvernement, pour accompagner la mise en œuvre de la loi, a créé un Projet national de traitement et de valorisation des déchets plastiques en février 2015. Ce projet dispose d'un budget de cinq milliards six cent soixante-huit millions trois cent dix mille (5 668 310 000) F CFA. Il est financé par l'Etat burkinabè à hauteur de 85% et la Chine Taiwan à hauteur de 15%.

A ce jour, cinq cent quatre millions six cent treize mille (504 613 000) F CFA ont été débloqués et entièrement dépensés dans l'achat et l'apurement du passif des emballages et sachets plastiques achetés au cours de l'année 2014 auprès des collecteurs à travers tout le pays.

Deux ateliers de renforcement des capacités de plus de 300 agents et chargés du contrôle ont été organisés au cours de l'année 2016 à Ouagadougou et à Bobo-Dioulasso, principalement au mois de mai.

Dans l'accomplissement de cette mission, le département de l'environnement a certes rencontré un certain nombre de difficultés que nous nous attelons de lever afin de rendre plus efficace l'application de la loi.

Et parmi ces difficultés on peut retenir :

- le manque d'appareil de contrôle de la biodégradabilité des emballages plastiques. Il faut noter qu'un appareil coûte environ 25 millions de francs CFA ;
- le manque de moyens logistiques pour organiser la collecte et l'enlèvement des sachets plastiques ;
- le manque de ressources financière et l'opération de collecte a été suspendue pendant longtemps sous la transition faute de budget ;
- le manque d'infrastructures de stockage et de transformation des déchets plastiques des emballages et sachets confisqués ;
- la non implication des collectivités dans le contrôle des produits non conformes.

Face à ces difficultés, honorables députés, que nous venons de citer, des mesures supplémentaires sont envisagées au niveau du département de l'environnement et je donnerai quelques exemples.

Il y a :

- la relance du processus d'insertion dans la loi de finances 2017 de la taxe sur l'importation et la fabrication des matières plastiques non biodégradables ;
- la poursuite des activités d'achat et de collecte des déchets plastiques dans le cadre du projet ;
- l'apurement du passif 2015 ;
- la poursuite des acquisitions d'équipement et la construction de centres de traitement et de valorisation des déchets plastiques ;

- et la poursuite et l'intensification des contrôles de concert avec les services des douanes et les collectivités territoriales.

Voilà très brièvement, Excellence Monsieur le Président, honorables députés, les éléments de réponse que j'ai eu l'honneur d'apporter suite à la question qui nous a été posée.

Nous voudrions rappeler à la représentation nationale, que notre ministère ne ménagera aucun effort pour l'application efficace de cette loi, face à un fléau qui, au-delà même de donner un visage hideux à nos villes et campagnes, a des conséquences dévastatrices sur notre environnement, sur nos terres, sur notre agriculture et sur notre élevage.

Moi qui suis du ministère des ressources animales et halieutiques, j'en sais quelque chose, puisque la semaine passée, j'ai assisté à la mort d'un bœuf de mon centre et lorsque nous l'avons éventré, nous avons pu récupérer 16 kilos de matériaux constitués de cordes, de paquets de sachets en plastique.

Merci bien Excellence.

Le Président

Merci.

Le député auteur de la question oui, vous qui l'avez lue et qui le représentez êtes-vous satisfait ?

M. Baoui NAMA

Représentant du député TRAORE Désiré

Merci monsieur le Président.

Je dirais tout simplement que je demande au gouvernement d'accélérer la mise en œuvre de cette loi. Mais ce n'est pas moi qui ai posé la question, c'est un collègue qui m'a demandé de le faire.

Le Président

D'accord !

M. Baoui NAMA

Représentant du député TRAORE Désiré

D'accélérer le processus, parce que je vois que dans la sous-région, des pays tels que la Côte d'Ivoire, le Ghana, c'est très strict, on ne peut pas rentrer dans un magasin espérant avoir un plastique pour ressortir avec ce qu'on a acheté. Ou bien on vient avec son sac ou bien on ressort avec ses bagages dans les mains.

Merci.

Le Président

Bien.

Monsieur le ministre, sur cette question, je voudrais faire le commentaire suivant :

Il existe effectivement une loi qui, à mon avis, est une loi juste et importante. Mais la question est tellement gravissime dans notre pays, que l'application de la loi ne semble pas être visible. La représentation nationale et l'opinion publique n'ont pas le sentiment que le gouvernement a pris des mesures pour éradiquer ce fléau.

Vos arrêtés ministériels, c'est bien, mais ce n'est pas arrivé comme on le dit. Dans ce pays, l'impression est que sur cette question des déchets plastiques, il y a vraiment du laxisme, monsieur le ministre parce que les amendes et les contraventions à elles seules ne peuvent pas régler cette question, il faut des mesures de politique pratiques visibles.

Aujourd'hui, il y a des unités industrielles qui continuent, au vu et au su de tout le monde, d'importer du plastique pour leurs emballages. Il y a des milliers de petits commerçants qui ont fait de l'importation des sachets plastiques leur business ; il y a ces unités industrielles d'eau minérale qui importent les sachets plastiques à telle enseigne que l'impression de l'opinion publique et des honorables députés ici est que nous ne sentions pas de mesures fortes pour éradiquer ce fléau ; or dans le même temps vous avez un budget vous-même vous nous l'avez dit de 5 milliards pour travailler sur ce thème. Et ces 5 milliards ne doivent pas être consacrés à des séminaires sur la question.

Nous avons dépassé le stade de la réflexion, il faut qu'on passe maintenant à des mesures pratiques dans toutes les provinces.

Le ministère de l'environnement a des brigades des eaux et forêts ; il y a des jeunes désœuvrés dans toutes nos provinces, il faut les organiser pour,

d'abord débarrasser les sachets plastiques qui sont déjà en place et maintenant, prendre des mesures pour refuser et interdire l'importation.

Allez-y à l'aéroport de Ouagadougou, 40 à 50% des passagers qui débarquent ont en main des sachets plastiques. C'est une évidence de tous les jours. Allez-y à la SOFITEX, les emballages des ballots de coton se font avec du plastique et le reste s'écoule sur le marché local.

Aujourd'hui, nos terres, et vous l'avez si bien dit, nos terres qui sont en butte à la désertification voient leur aridité s'amplifier avec la présence de ces déchets plastiques ; parce que là où il y a une épaisseur de déchets plastiques, le sol devient inapproprié à la production agricole.

Quant au cheptel du Burkina Faso, vous, vous avez cité le cas de votre centre où vous avez trouvé 16 kilos de déchets plastiques dans le ventre d'un animal, mais dans toutes les provinces du Burkina, les éleveurs ont de sérieux problèmes parce que leurs animaux meurent en quantité énorme à cause de ces déchets plastiques.

Et si nous n'avons pas un programme concret pour d'abord débarrasser nos sols des déchets qui sont à la surface déjà et en interdire l'importation, nous allons avoir des problèmes.

Je remercie le député parce qu'il y a des pays comme le Rwanda où la mesure est stricte. Non seulement, il y a des amendes de contravention, mais les récidivistes encourent des peines au niveau pénal, parce qu'il y va de la survie de notre pays. Nous sommes un pays sahélien, déjà en butte aux changements climatiques, mais si nous ajoutons cet autre phénomène de déchets plastiques, dans une certaine décennie, nous aurons un sol complètement inapproprié pour la production agricole et animale.

Donc, nous demandons au gouvernement, et nous allons revenir ici en plénière, de nous présenter un programme de mesures pratiques, réalisables dans un court délai et qui engage notre peuple dans la lutte contre les déchets plastiques.

Et cela, nous demandons au ministre, de traduire à son homologue de l'environnement vraiment la préoccupation des élus du peuple, pour qu'un programme applicable immédiatement soit mis en œuvre dans toutes les provinces du pays, afin que nous soyons débarrassés de ces déchets plastiques qui constituent un véritable danger pour notre économie et pour les générations futures de notre pays.

Je vous remercie.

Nous allons passer à la dernière question orale de cet après-midi. Elle a été adressée au Premier ministre, mais je crois que c'est le Ministre de la Justice qui est le représentant du Premier ministre cet après-midi.

L'auteur de la question, le député SANKARA Alexandre n'est pas là, mais je crois qu'il a passé sa question à un autre député. Ah ! le député TIEMTORE Salifo.

Vous allez donc rappeler la question du député SANKARA Alexandre adressée au Premier ministre.

M. Salifo TIEMTORE

Représentant le député Alexandre SANKARA

Merci Excellence Monsieur le Président.

Monsieur,

La question du député SANKARA Alexandre dit ceci : sous le régime déchu du Capitaine Blaise COMPAORE et ce, jusqu'à l'insurrection populaire des 30 et 31 octobre 2014 et du coup d'Etat du 16 septembre 2015, d'innombrables crimes crapuleux, économiques et de sang ont été perpétrés contre le peuple. Près de trois décennies après pour certains de ces crimes odieux, la vérité tarde à se faire manifester bien que la procédure judiciaire se soit accélérée au cours de la transition.

Excellence Monsieur le Premier ministre,

Pouvez-vous situer la représentation nationale et le peuple burkinabè sur l'état d'avancement des dossiers de crimes économiques et de sang, dossiers sur lesquels la justice burkinabè est beaucoup attendue ?

Je vous remercie.

Le Président

Bien.

Monsieur le ministre de la justice, vous avez la parole.

M. Bessolé René BAGORO

Ministre de la Justice, des droits humains et de la promotion civique, Garde des sceaux

Merci Excellence Monsieur le Président de l'Assemblée nationale.

Merci honorables députés.

Son Excellence Monsieur le Premier ministre, Paul Kaba THIEBA m'a chargé de porter la réponse à la question de l'honorable député Alexandre SANKARA devant la représentation nationale.

La question vient d'être rappelée, mais je voudrais dire que l'une des revendications les plus emblématiques de l'insurrection populaire d'octobre 2014 portait justement sur le traitement diligent des crimes de sang et des crimes économiques qui ont marqué le régime déchu.

Au lendemain de l'insurrection populaire, la grande mission assignée au ministère de la justice, des droits humains et de la promotion civique était de créer les conditions pour la restauration d'un appareil judiciaire réconcilié avec les principes d'intégrité, d'indépendance et de probité.

Les états généraux de la justice organisés du 25 au 28 mars 2015 ont permis d'identifier les blocages et les lenteurs dont a souffert le traitement judiciaire de certains dossiers de crimes de sang et de crimes économiques.

Pour y remédier, les mesures suivantes ont été prises :

- l'opérationnalisation de la Haute cour de justice (HCJ) à travers la relecture de la loi de 1995 relative au fonctionnement de la Haute cour de justice ;
- la réouverture des dossiers d'instruction, notamment le dossier Thomas SANKARA, le dossier d'assassinat de Norbert ZONGO, Abdoulaye NIKIEMA dit Ablassé, Blaise ILBOUDO et Ernest ZONGO ;
- la mise en place d'une commission d'enquête indépendante pour investiguer sur les causes des morts et blessures des victimes de l'insurrection populaire des 30 et 31 octobre 2014.

Avant de faire le point sur l'état d'avancement de ces procédures à ce jour, Monsieur le Président, honorables députés, vous me permettrez de faire une brève description du déroulement des procédures judiciaires, notamment celles instruites dans les cabinets d'instruction. Et cela nous pensons, peut contribuer à éclairer l'opinion sur la nécessité de certains actes et le temps mis pour les accomplir.

Ainsi donc, en ce qui concerne la conduite de la procédure d'instruction, il faut relever que le Code de procédure pénale oblige le Procureur du Faso à ouvrir une enquête judiciaire appelée « information judiciaire » lorsque l'infraction poursuivie est qualifiée de crime, sauf dispositions spéciales.

Pour ce faire, le Procureur du Faso saisit un juge d'instruction par un acte appelé « le réquisitoire introductif ».

L'information judiciaire consiste pour le juge d'instruction à accomplir des actes en vue de la manifestation de la vérité. Le temps nécessaire à la manifestation de la vérité varie selon que l'information judiciaire est ouverte contre une personne déjà identifiée et en ce moment, c'est une information qui est ouverte contre une personne dénommée ou pour rechercher le ou les auteur(s), co-auteur(s) et complice(s) de l'infraction et en ce moment, l'information est ouverte contre X.

Dans la première hypothèse, c'est-à-dire lorsque l'information est ouverte contre une personne dénommée, il s'agira pour le juge d'instruction d'accomplir des actes nécessaires à la comparution de la personne identifiée, de procéder à son inculpation, à l'audition des témoins, des victimes, de procéder à des expertises et transports sur les lieux, etc.

Par contre, lorsque l'information est ouverte contre X, le juge d'instruction doit poser tous les actes pouvant conduire à la découverte de X avant de pouvoir procéder à son inculpation et aux autres actes qui en découlent.

En tout état de cause, l'instruction est un travail de fourmi, rigoureusement encadrée par la loi. Chaque acte accompli par le juge d'instruction l'est, sous la surveillance des parties qui peuvent en demander l'annulation à la chambre d'accusation.

C'est dire qu'en plus d'être un travail méticuleux, l'instruction est parsemée d'incidents qui entraînent des allers-retours du cabinet d'instruction à la chambre d'accusation et vice-versa.

Par ailleurs, un état sommaire des lieux montre qu'au tribunal de grande instance de Ouagadougou par exemple qui compte 07 cabinets d'instruction, on dénombre à la date du 19 mai 2016, 2941 dossiers soit en moyenne 420 dossiers par cabinets, toute chose qui montre que tous les cabinets sont surchargés. Dans ces conditions, et malgré toute la bonne volonté que l'on peut avoir, le rythme auquel avance l'instruction des dossiers dans ces cabinets ne peut pas être aussi rapide que le souhaite la population.

Ceci étant, qu'en est-il de l'état d'avancement des dossiers de crimes de sang et de crimes économiques en instance, ces préalables ayant été rappelés.

Parmi les dossiers pendants devant les cabinets d'instruction, ceux qualifiés de crimes économiques commis sous l'ancien régime et de crimes de sang suscitent l'intérêt de la population.

Pour les premiers, nous y incluons les dossiers ouverts suite aux investigations de l'Autorité supérieure de Contrôle d'Etat et de la lutte contre la corruption : 29 dossiers sont en cours devant les juridictions du ressort de la Cour d'appel de Ouagadougou.

Deux de ces dossiers ont été jugés courant année 2015 ; 4 d'entre eux ont abouti à une décision de non-lieu et les 23 autres dossiers sont en cours d'instruction dans les différents cabinets d'instruction.

A ces dossiers, il faut ajouter les dossiers impliquant 16 anciens responsables municipaux, suspectés de malversations autour des parcelles, notamment pour des faits d'usage de faux, d'escroquerie, etc.

Il faut également y ajouter le dossier dit « GUIRO » qui est actuellement pendant devant la Cour de cassation et le deuxième volet du dossier dit « OBOUF » qui porte sur les infractions d'administration de substances nuisibles à la santé, complicité de cette infraction et contrebande.

Tous ces dossiers sont en cours d'instruction dans les différents cabinets d'instruction.

Des instructions ont été données par la Présidente de la Chambre d'accusation comme il s'agit de dossiers judiciaires, le ministre ne peut pas donner des instructions aux juridictions, c'est donc au niveau des autorités judiciaires qui coiffent les cabinets d'instruction, du ressort de la Cour d'appel de Ouagadougou, aux juges d'instruction de faire du traitement de ces dossiers une priorité.

Le Procureur général a aussi adressé une correspondance au Procureur du Faso près les juridictions en charge de ces dossiers qui sont sous sa hiérarchie, pour qu'ils prennent les réquisitions nécessaires en vue du règlement définitif de ces dossiers.

Les réquisitions, c'est l'avis que le Procureur doit donner lorsqu'un dossier est prêt, avant que le juge d'instruction ne puisse prendre son ordonnance de clôture et l'envoyer devant la chambre d'accusation.

Le point sur l'évolution des dossiers de crimes de sang tels que l'affaire Norbert ZONGO, l'affaire Thomas SANKARA, l'affaire DABO Boukary, l'affaire NEBIE Flavien, l'affaire Salifou NEBIE, montre que l'instruction de ces dossiers connaît une évolution acceptable. Ainsi :

Dans l'affaire « DABO Boukary, une procédure contre X ouverte sur plainte avec constitution de partie civile, plusieurs témoignages ont été recueillis, dont le dernier en date, est intervenu en février 2016. Il n'y a pour le moment pas d'inculpation puisque comme on l'a dit, dans le cas de X, il faut mener les enquêtes pour découvrir qui est X, donc il n'y a pas pour le moment d'inculpation- et c'est le lieu d'appeler au concours de toute personne qui détiendrait une information ou un élément susceptible de faire évoluer le dossier, d'entrer en contact avec le Procureur du Faso près le Tribunal de grande instance de Ouagadougou ;

Dans l'affaire Flavien NEBIE, du nom de l'élève scolarisé à Boussé tué lors des manifestations de protestation contre l'assassinat du journaliste Norbert ZONGO, 30 témoins ont été entendus et l'instruction a abouti à l'inculpation de trois personnes en 2014. Elle est actuellement orientée vers l'exploitation de données balistiques avant d'être clôturée.

Dans l'affaire Salifou NEBIE, trouvé mort dans la nuit du 24 mai 2014, des auditions ont été faites et le juge d'instruction a fait un transport judiciaire pour visionner les caméras de surveillance. L'instruction se poursuit avec la collecte d'informations auprès de ses proches et de ses relations. Et comme vous le savez, le juge auquel on avait confié le dossier a trouvé la mort et le dossier a été confié à un autre juge qui avait besoin de s'en imprégner avant de pouvoir le démarrer.

Toutefois, il n'y a pas eu d'inculpation pour le moment et le juge en charge du dossier compte également sur les éventuels témoignages qui pourraient faire avancer la procédure dans le sens de la découverte des auteurs.

En ce qui concerne la réouverture du dossier d'assassinat de Norbert ZONGO, Abdoulaye NIKIEMA dit Ablassé, Blaise ILBOUDO et Ernest ZONGO, cela est effectif et l'instruction suit son cours. Il y a eu des inculpations, des mises sous-main de justice d'objets, des auditions de témoins et les investigations se poursuivent.

Il faut rappeler, relativement à ce dossier, qu'en exécution de l'arrêt de la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples, les familles des quatre victimes suscitées, ont reçu 233 135 409 FCFA à titre d'indemnisation financière et l'Etat s'est exécuté.

Dans les deux dossiers relatifs aux affaires Mariam SANKARA/SEREME et fils contre le Ministère public et X, le juge d'instruction est en train d'accomplir les actes nécessaires à l'avancement de la procédure. Il a procédé à 10 inculpations et la nation entière a pu suivre à travers la presse, les débats sur les résultats de l'expertise ADN et l'annonce de l'inculpation d'une haute personnalité du régime COMPAORE dans ce dossier.

Dans le dossier du coup d'Etat du 16 septembre 2015, l'instruction est également avancée. 75 personnes dont 63 en détention, ont été inculpées. Le dossier est suffisamment avancé et l'objectif visé au niveau de la justice militaire est de le juger d'ici la fin de l'année.

Une information judiciaire pour association de malfaiteurs est ouverte devant le juge d'instruction du tribunal militaire contre les éléments des forces de l'ordre en rapport avec les événements de décembre 2016. Vous vous rappelez des éléments qui se préparaient à endeuiller la nation alors qu'on se préparait à investir le nouveau Chef de l'Etat.

Donc, cette instruction a abouti à l'inculpation de 39 personnes dont 38 sont détenues.

L'affaire de Yimdi fait aussi l'objet d'une information judiciaire devant le tribunal militaire. Dans ce dossier, 23 personnes sont inculpées dont 19 en détention présentement.

Sur les dossiers issus de l'insurrection populaire, il faut relever que ces dossiers sont de deux ordres : ceux relatifs aux décès enregistrés lors de l'insurrection populaire et ceux ouverts à la suite de plaintes pour atteinte aux biens.

S'agissant de cette dernière catégorie de dossiers, il y a lieu de souligner que selon le rapport du Comité ad hoc sur les atteintes aux droits humains pendant l'insurrection populaire des 30 et 31 octobre 2014 et au cours des journées des 1^{er} et 2 novembre 2014, 16 cas de destruction et saccage de biens publics et 404 cas d'atteintes aux biens appartenant à des personnes privées ont été enregistrés lors de l'insurrection populaire. Tous ont fait l'objet de plainte et sont pendants devant des juges d'instruction.

Il faut souligner qu'à ce niveau également, la Haute autorité pour la réconciliation nationale et l'unité, s'est saisie de certains de ces dossiers également.

S'agissant des décès enregistrés lors de l'insurrection, ils font pratiquement tous l'objet d'information dans des cabinets d'instruction. L'instruction est orientée actuellement sur la collecte d'informations, sur la recherche des auteurs de ces morts, puisque ce sont des informations qui ont été ouvertes contre X.

Par ailleurs, la Commission d'enquête indépendante mise en place pour investiguer sur les causes des morts et blessures des victimes de l'insurrection populaire des 30 et 31 octobre 2014 a clos ses travaux et attend de déposer son rapport auprès de Son Excellence Monsieur le Premier ministre qui le transfèrera, conformément au décret du Ministre de la justice, pour que cela puisse être transmis au niveau de la justice.

Enfin, le Conseil national de la transition avait mis en accusation devant la Haute cour de justice, 34 personnes pour complicité de coups et blessures volontaires, assassinat et complicité d'assassinat.

De même, 9 dossiers individuels portant respectivement sur des accusations de détournement et d'enrichissement illicite, faux et usage de faux, haute trahison et attentat à la Constitution ont été ouverts.

A ce jour, ces dossiers sont entre les mains de la commission d'instruction de la Haute cour de justice qui a procédé à des inculpations dans cinq dossiers.

Excellence monsieur le Président,

Honorables députés,

En somme, le silence dont fait état l'honorable député ne semble qu'apparent. Des actes d'instruction sont posés chaque jour dans tous les dossiers. Toutefois, la discrétion étant le meilleur allié de la justice pour le traitement serein de ces affaires, ces actes d'instruction se font, autant que faire se peut, dans la discrétion, dans le respect du secret de l'instruction, de la vie privée des personnes impliquées et en tenant compte de la nécessité de protéger les personnes de bonne volonté qui apportent leur concours à l'œuvre de justice en apportant leur précieux témoignage.

C'est dire donc qu'au niveau de la justice, un travail est en train d'être fait, mais il nous est difficile à chaque fois de pouvoir communiquer au fur et à mesure que les actes sont posés.

Voilà Excellence monsieur le Président de l'Assemblée nationale, la réponse que je voulais porter au nom de Son Excellence Monsieur le Premier ministre.

Je voudrais vous remercier pour l'intérêt manifesté au déroulement de procédures pendantes devant les juridictions à travers la question qui a été posée.

Je vous remercie.

Le Président

Merci.

L'auteur de la question, êtes-vous satisfait ?

M. Salifo TIEMTORE

Représentant de l'auteur de la question

Merci.

Etant porteur et non auteur, je constate simplement qu'il y a d'importantes avancées sur les dossiers de crimes de sang et économiques. Cependant et malheureusement, il n'y a pas de communication et si la discrétion est une arme forte et favorite pour la justice, pour le peuple et le politique, cette discrétion et ce silence est une arme qui tue, et nécessairement il faudra que le gouvernement réagisse et que l'on trouve donc des moyens de communiquer, de donner cette information au peuple. Parce qu'aujourd'hui, quoi que l'on dise, dans la rue le peuple est mécontent parce que l'on pense que sous la transition il y a eu une certaine accélération sur ces dossiers, mais actuellement, on constate que c'est flou, c'est lent et on ne comprend pas.

Voilà, ce sont les commentaires que je voulais faire mais n'étant pas l'auteur, en tout cas, merci.

Le Président

Bien.

Monsieur le ministre, suite à la réaction de l'auteur par procuration de la question, je ne vais pas marcher sur sa langue, mais c'est pour vous dire que nous comprenons fort bien les procédures judiciaires, mais l'opinion publique a pris au mot le Président Roch Marc Christian KABORE, lorsqu'il a dit à son investiture que tous les dossiers pendants seront traités.

Et jusqu'à présent, l'opinion publique ne voit pas d'avancées dans ce dossier.

Aujourd'hui, nous parlons de réconciliation nationale, mais nous ne pouvons pas aller à la réconciliation nationale s'il n'y a pas des avancées sur les dossiers judiciaires et cela couve des dangers pour notre pays ; parce que ce

silence consacre comme une sorte d'impunité dans notre pays et nous ne pouvons pas, en dehors du gouvernement et de la justice, passer de case en case dire que concernant le dossier, le juge a entendu telle personne, cela avance à tel jour, non.

Je pense qu'il y a d'autres procédures dans d'autres contextes juridiques, comme les assises criminelles, que le gouvernement peut programmer et faire financer par des budgets annexes, augmenter les auxiliaires de justice, en tout cas, trouver des moyens spéciaux pour que nous sortions de ce classicisme, parce que si nous voulons suivre la justice classique, nous ferons 50 ans sans voir le bout du tunnel et cela peut conduire à des explosions dans notre pays.

Et comme le député l'a dit, il faudrait justement, pour pardonner, qu'il y ait justice et le gouvernement doit s'atteler à maintenir la paix sociale. Et la paix sociale de notre pays passe entre autres aussi par le jugement des dossiers pendants de tout ordre. Il y va de la crédibilité de la justice burkinabè et de la possibilité pour notre peuple de pardonner et d'aller de l'avant.

Donc, nous demandons au gouvernement vraiment de faire un programme et de porter ce programme à la connaissance de l'opinion publique sur votre démarche et sur une programmation claire des différents dossiers, pour que les gens au moins puissent suivre le déroulement de ces affaires.

Et il y a les familles endeuillées qui ont aussi le droit de savoir pour pardonner.

Il faut que le gouvernement puisse en toute célérité, actionner ces différents dossiers.

Quand vous lisez la presse, vous écoutez les citoyens, on a l'impression que le gouvernement a pris du recul par rapport à ces différents dossiers et ce n'est pas à votre avantage.

Donc, il faudrait, quelles que soient les conditions, éclairer l'opinion publique et l'opinion internationale sur l'avancée des différents dossiers.

Monsieur le ministre, on vous remercie, prenez bonne note, parce qu'il se pourrait que lors de la prochaine session, nous vous rappelions ici pour demander quel est le timing, le programme que vous avez pour juger tous ces dossiers.

Nous savons que la justice est lente dans presque tous les pays, mais notre contexte politique est tel que vous devez accomplir des miracles, surtout que les juges viennent de voir leur salaire augmenter, il vous faut travailler vite et bien. C'est aussi l'opinion publique qui le dit, maintenant on vous paie grassement, il faut que vous travailliez vite et bien.

Merci monsieur le ministre.

Bien. Nous venons donc d'écouter la dernière réponse de cet après-midi, l'ordre du jour de la séance est épuisé.

La prochaine séance plénière aura lieu le lundi 30 mai à 16 heures et sera consacrée à la clôture de la première session ordinaire de la 5^e législature.

Je rappelle aux députés que la séance de clôture est solennelle et fait appel à la présence du gouvernement, des missions diplomatiques et je souhaiterais, c'est même obligatoire, que les députés viennent avec leur écharpe. Nous sommes donc à la clôture de la première session et nous devons être dans tous nos apparats pour légiférer et clôturer en bien.

Mesdames et messieurs les députés, madame et messieurs les membres du gouvernement, nous vous remercions d'être venus.

La séance est close.

Je vous remercie.

-Il est 17 heures 12 minutes-

***Ainsi fait et délibéré en séance publique,
à Ouagadougou, le 27 mai 2016.***

Le Président


Salifou DEALLO
Président de l'Assemblée nationale

Le secrétaire de séance


Maxime KONE

Deuxième secrétaire parlementaire